

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

N° 23-01

**OBJET :** Désignation d'un représentant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont est membre la Commune d'implantation au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 21 février 2023.

### LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code de Commerce et notamment les articles L.751-2 et suivants, et R.751-1 et suivants ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-9 ;

**VU** l'arrêté n° 20-34 en date du 7 septembre 2020 désignant Madame Claudie SAINT-ANDRE, Conseillère Déléguée de la Communauté d'Agglomération, pour me représenter en qualité de Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune d'implantation au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ;

**CONSIDERANT** son impossibilité de siéger en cette qualité à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial le 21 février 2023 ;

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner son remplaçant ;

### ARRETE

#### **ARTICLE 1 :**

Sous ma surveillance et ma responsabilité, Monsieur Michel FONTAINE, 3<sup>e</sup> Vice-Président de la Communauté d'Agglomération, est délégué pour me représenter en qualité de Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune d'implantation au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial et signer tout document afférent lors de la séance du 21 février 2023.

#### **ARTICLE 2 :**

La présente délégation n'est valable que pour la réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 21 février 2023.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Madame la Préfète de l'Ain, à Monsieur le Comptable de la Trésorerie de Bourg-en-Bresse et aux intéressés

Fait à Bourg-en-Bresse, le 10 JAN. 2023



Le Président,

  
Jean-François DEBAT  
Maire de Bourg-en-Bresse,  
Conseiller Régional Auvergne Rhône-Alpes